

SNUipp-FSU du Haut-Rhin

19 boulevard Wallach 68100 MULHOUSE

Tel: 03 89 54 92 58 / 06 86 31 37 42 E-Mail: snu68@snuipp.fr

notre site internet : <http://68.snuipp.fr> notre page facebook :

<http://www.facebook.com/snuippfsu.hautrhin>

Le SNUipp-FSU est membre de la FSU (Fédération syndicale Unitaire), première fédération syndicale de l'Éducation Nationale.

TOUS ENSEMBLE, PLUS FORTS, pour défendre l'école publique et nos droits.

N'hésitez-plus, syndiquez-vous au SNUipp du Haut-Rhin !

Le bulletin d'adhésion en cliquant sur le lien : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article258>

Se syndiquer en ligne : <https://adherer.snuipp.fr/68>

Mail aux écoles du Vendredi 18 juin 2021

Sur notre site : <https://68.snuipp.fr/spip.php?article9294>

Sommaire

- 1) **Adhérer au SNUipp-FSU : une vraie bonne idée**
- 2) **BFM TV et la fin de l'obligation du port du masque dans la cour**
- 3) **Refus de temps partiel : la CAPD étudiera les recours mardi 29 juin**
- 4) **Mouvement : résultats et transparence**
- 5) **Pétition pour l'augmentation des salaires et des pensions**
- 6) **Écoles accueillant un.e ou deux PES en 2021/2022**
- 7) **Annonces de JM Blanquer sur la laïcité : Formations ou Formatage ?**
- 8) **Appels à candidature : direction d'école, postes à profil et postes à exigences particulières**

1) **Adhérer au SNUipp-FSU : une vraie bonne idée**

Se syndiquer, c'est être plus fort·es collectivement et agir ensemble pour défendre l'école, nos droits et notre métier. C'est aussi être accompagné·e et défendu·e par les représentant·es du personnel du SNUipp-FSU.

Depuis le 1^{er} juin, votre adhésion 2021 vous permettra de continuer à être adhérent pour l'année scolaire 2021/22.

Que vous soyez imposable ou non, 66% de la cotisation sont remboursables sous forme de crédit d'impôt

Le SNUipp-FSU n'a pas d'autre financement et n'est pas subventionné: c'est la garantie de son indépendance. Seule votre adhésion au SNUipp-FSU nous permet d'agir et de vous répondre au quotidien.

Bulletin d'adhésion : <https://68.snuipp.fr/spip.php?article258>

Sauf opposition de votre part, nous utiliserons votre adresse mail pour communiquer avec vous et vous informer.

2) BFM TV et la fin de l'obligation du port du masque dans la cour

Cela devient coutumier, les informations importantes, parviennent aux collègues par BFM TV.

Cela a été une nouvelle fois le cas mercredi à l'occasion de la levée de l'obligation du port du masque dans les cours des écoles : les collègues n'en n'ont été informé·es officiellement que le lendemain, alors que les élèves étaient déjà présent·es en classe.

Et cela grâce à la réactivité des directeur·rices qui ont transféré à chaque collègue un courriel émanant du cabinet du Ministre. Il aurait pourtant été plus simple et efficace de communiquer dès le mercredi (et même avant...) en direction de chaque PE via leur boîte professionnelle.

Le SNUipp-FSU dénonce cette communication effarante, irrespectueuse de la professionnalité des collègues et totalement improductive en terme de qualité d'accueil des élèves et de leur famille.

3) Refus de temps partiel : une CAPD étudiera les recours le 29 juin

Votre demande de temps partiel a été refusée ?

Vos élu·es vous invitent à porter recours gracieux de cette décision de refus et seront à vos côtés dans cette démarche. Contactez-nous : snu68@snuipp.fr / 03 89 54 92 58

Nous vous conseillons, dans le même temps, de saisir la Commission Administrative Paritaire Départementale (CAPD compétente en matière d'examen des refus d'exercice à temps partiel) afin que les élu·es du SNUipp-FSU puissent y défendre vos droits individuels et porter des revendications collectives de droit à l'exercice à temps partiel.

La CAPD se tiendra mardi 29 juin 2021

Comment porter recours ?

Envoyez un courrier au DASEN par voie hiérarchique c'est-à-dire sous couvert de votre IEN. Ce dernier doit mentionner la demande de recours gracieux et comporter toutes les informations susceptibles de modifier la décision initiale.

N'oubliez pas d'y joindre tous documents attestant de la situation décrite dans votre courrier de recours. Et pensez à nous faire copie de votre dossier de recours complet.

Comment saisir la CAPD ?

Contactez vos élu·es du SNUipp-FSU 68. Nous tenons une lettre de saisine de la CAPD à votre disposition.

Lire l'article « Refus de Temps Partiel sur autorisation : Utilisez votre droit de recours » :
<https://68.snuipp.fr/spip.php?article6012>

4) Mouvement : résultats et transparence

Afin de pouvoir mener leur travail de vérification de la transparence et du respect des règles du mouvement, les élu·es du SNUipp-FSU68 ont besoin des résultats individuels du mouvement faisant état du type de poste obtenu et du barème de chaque PE participant.

Pour un mouvement respectueux des règles : renvoyez-nous le résultat de votre barème via le lien suivant : <https://consultation.snuipp.fr/resultats-mouvement/68>

Les données que vous y saisissez permettront aux délégué·es du personnel du SNUipp-FSU d'assurer votre suivi, et contribueront à restaurer un peu de transparence dans les opérations.

Résultats du mouvement – Comment faire un recours ? <https://68.snuipp.fr/spip.php?article9226>

5) Pétition pour l'augmentation des salaires et des pensions

Pour le dégel de la valeur du point d'indice, pour l'augmentation générale des salaires et pensions dans la Fonction publique.

La politique de gel de la valeur du point d'indice poursuivie presque sans interruption depuis plus de 10 ans entraîne des pertes de pouvoir d'achat considérables pour les agent·es de la Fonction publique. Dans le même temps, la revalorisation des pensions est plus que jamais d'actualité.

À ce stade, le gouvernement continue de refuser de s'engager sur le dégel du point d'indice et sur le principe de mesures générales d'augmentation des salaires et pensions au bénéfice de l'ensemble des agent·es et retraité·es de la Fonction publique.

Il refuse aussi de prendre les mesures qui s'imposent pour l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, et la revalorisation des filières à prédominance féminine.

Avec les organisations syndicales CGT, FA-FP, FSU et Solidaires de la Fonction publique, nous exigeons l'ouverture de négociations et des mesures fortes de revalorisation du point d'indice, et d'augmentation générale des salaires et pensions, pour l'égalité salariale.

[Je signe la pétition ici.](#)

6) Écoles accueillant un.e ou deux PES en 2021/2022

Dans chaque circonscription, les IEN ont désigné des écoles pour accueillir deux PES ou un·e PES bilingue allemand.

Ces PES seront affecté·es en toute fin d'année scolaire suite aux résultats du concours (18 juin)

Deux PES seront affecté·es pour chaque école (sauf les bilingues) et enseigneront à hauteur de 50%.

Si la/le PES n'a pas pris contact avec l'école avant la fin de l'année scolaire, pour lui faciliter l'entrée dans le métier et pour faire le lien avec le titulaire, MERCI de remplir la fiche ci-dessous et de la renvoyer au SNUipp-FSU du Haut-Rhin (snu68@snuipp.fr).

La fiche à compléter et la liste des écoles accueillant un PES : <https://68.snuipp.fr/spip.php?article6010>

7) Annonces de JM Blanquer sur la laïcité : Formations ou Formatage ?

Le Ministre de l'Education Nationale a annoncé un plan de formation des personnels du ministère à la laïcité. Pour la FSU, ce sont l'ensemble des agent-es du service public qui devraient être concerné-es.

Tous les agent-es publics doivent en effet être mieux outillé-es pour appréhender cette question complexe dans l'exercice de leurs missions.

Dans un contexte où la formation initiale et continue des personnels est exsangue, un tel plan, s'il n'est pas financé, en restera aux effets d'annonce, ce que laisse d'ores et déjà craindre les chiffres ronds donnés par le Ministre (que signifie par exemple le chiffre de « 1000 formateurs », sont-ce des formateurs « en plus » ? Sur quelle durée ? etc).

Par ailleurs, il est contradictoire de prétendre développer la formation alors même qu'a été décidée la suppression de l'observatoire de la laïcité qui avait pourtant eu un rôle majeur et reconnu de tou·tes en termes d'information et de formation : en sept ans, avec un budget très modeste, l'Observatoire avait, entre autres, rédigé des guides pratiques sur la laïcité et la gestion des faits religieux et participé à la formation ou à la sensibilisation de milliers d'acteur·rices de terrain.

Lire la suite de l'article : <https://68.snuipp.fr/spip.php?article9286>

8) Appels à candidatures : directions, postes à profil et postes à exigences particulières

Les postes de directions restés vacants : candidature à déposer le 21 juin 2021 dernier délai : <https://68.snuipp.fr/spip.php?article9302>

Postes à profil et postes à exigences particulières : candidature à déposer par mail uniquement pour le 24 juin 2021 : <https://68.snuipp.fr/spip.php?article9298>